

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID: 088-200048726-20221215-DELIB58_2022-DE



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°58/2022

L'an deux mille vingt deux Le Jeudi 15 décembre à 18h

<u>OBJET</u>

FINANCES

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Maison du Territoire – Quartier Richard à RAMBERVILLERS (88700), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

Convention de mutualisation informatique avec la ville d'Epinal

Mme Emilie DIDIERJEAN est nommée secrétaire de séance.

<u>DATE DE</u> CONVOCATION

07/12/2022

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COLNÉ Jacques, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GUILLAUMEY Jean-Marie, HAMMOUALI Nadia, LEMESLE Christophe, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PARVE Emmanuel, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VILLEMIN Yannick

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

SONT EXCUSES

SONT PRESENTS

56

<u>NOMBRE DE</u> <u>PRESENTS</u>

33

<u>NOMBRE DE</u> <u>POUVOIRS</u>

1

<u>NOMBRE DE</u> <u>VOTANTS</u>

33

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BOEUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOYÉ Pascal, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, COMBEAU Jean-Michel, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDELOT Jean-Claude, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Christophe LEMESLE, RETOURNARD Philippe, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Dominique, THIEBAUT Christine, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles

SONT ABSENTS

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

BOXBERGER Jean-Daniel, CLAUDON Philippe, DURUPT Thierry, LEROY Patrick, MARTIN Éric, MOUGIN Dominique, PIERRE Gabriel, RICHARD Xavier, TATIN Yannick, THOMAS Philippe, VINCENT Jacques

RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID: 088-200048726-20221215-DELIB58_2022-DE

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Considérant les résultats de l'audit informatique conduit avec l'appui de la ville d'Epinal concernant la gestion informatique, téléphonique et copieur du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, Considérant la démarche d'accompagnement conduite par un prestataire auprès de la ville d'Epinal afin de définir les conditions de mutualisations pouvant être proposée au niveau informatique et téléphonique,

La ville d'Epinal et le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ont formalisé une convention de mutualisation dans les domaines informatiques et téléphoniques qui permet de définir :

- l'offre de service proposée par la ville d'Epinal ;
- les conditions financières ;
- les engagements de chaque partie ;
- les modalités de suivi de la démarche.

Il est proposé:

- d'adopter le présent rapport ;
- de dire que les crédits ont été inscrits au budget 2022 ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

DISENT que les crédits ont été inscrits au budget 2022,

AUTORISENT le Président à signer tout acte se rapportant à la présente

Pour extrait certifié conforme, Le Président,

Yannick VILLEMIN